1/06

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

de la séance du 30 janvier 2006

Présents

Erhard FRIEDBERG, Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME (arrivé à 9h00), Bruno MAQUART(départ à 10h17 procuration Emmanuel GOLDSTEIN), Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Virginie BATTU, Jean-Baptiste PREVOST, Coline VINCHON, Pascal ACHARD, Stanislav KUBACEK, Alexandru BARBIERU, Frédéric BEN HAIM, Etienne MANGEOT.

Jean-Marie ALLIAUME, Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES (départ à 10h17 procuration François RACHLINE), Marie-Louise ANTONI (départ à 10h17), Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI (départ à 10h26 procuration Jean-Paul FITOUSSI).

Absents ou excusés

Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS Laurent BIGORGNE Estelle FRISQUET Yves RICHARD Agnès CHAUVEAU Isabelle FRANÇOIS Julien RICARD Isabelle HOMONT Nelly ANTOINE	directeur, directeur des études et de la scolarité, remplaçant Gaëlle COUTANT, directrice de la commun directeur des finances, directrice déléguée au développement de l'Ecole de journalisme, directrice de la formation continue, directeur adjoint à la formation continue, directeur des programmes, assistante de Laurent BIGORGNE, représentante du recteur. ****	ication,
I. Election du président et des vice-présidents enseignant et étudiant.		p. 2
II. Constitution de la commission de l'article 4 du règlement de l'entrée en master.		p. 4
III. Programme de travail et constitution des groupes de travail.		p. 5
IV. Avis sur la proposition de budget 2006 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.		p. 8
V. Avis sur la création d'un « Executive master » en management des médias.		p. 13
VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 21 novembre 2005 et du procès-verbal provisoire de la séance du 12 décembre 2005.		p. 16
VII. Echange d'informations sur des questions diverses.		p. 16

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2006

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de René Rémond, en attendant l'élection du président du Conseil de Direction.

Richard DESCOINGS commence par présenter le résultat des élections étudiantes. Cette année, la participation a été en baisse, puisqu'elle n'a été que de 22% contre 25,5% l'année dernière. En ce qui concerne les élections au Conseil de Direction et à la Commission paritaire, l'UNEF est très largement en tête avec 47% des voix et quatre sièges. Elle est suivie d'Interzaide, qui, avec 35% des voix et trois sièges, a connu une poussée importante par rapport aux années précédentes. L'UNI, avec 17, 8% des voix, a obtenu un siège. La répartition des sièges est identique en Commission paritaire. Au Conseil scientifique, où les élus étudiants disposent de 6 sièges, l'UNEF a 4 sièges, Interzaide un siège et l'UNI un siège. Il précise que SUD étudiant n'a pas présenté de liste cette année.

I. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

René REMOND le remercie. Il indique qu'il a plaisir à retrouver tous ceux qui ont déjà participé au Conseil de Direction et il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Il propose de procéder à un tour de table, afin que chacun se présente et indique à quel titre il siège au Conseil.

Richard DESCOINGS rappelle que sont également membres du droit du Conseil de Direction le directeur général de l'administration et de la fonction publique, le président du Conseil régional d'Îlede-France, qui est représenté au Conseil de Direction de Sciences Po par la vice-présidente du Conseil régional, Marie-Pierre de la Gontrie, un représentant d'une organisation syndicale de salariés et un représentant des universités d'Île-de-France.

1) Election du président enseignant :

René REMOND rappelle l'importance de la fonction de président et donc de ce vote, puisque c'est au président qu'il appartient de présider les travaux du Conseil, de conduire les délibérations, d'assurer la liberté d'expression et d'orienter les délibérations vers des conclusions positives. Toutes les candidatures sont recevables. Il propose le nom de Michel Pébereau, qui a pendant longtemps assuré des enseignements fondamentaux d'économie à Sciences Po et qui a témoigné de son attachement à l'institution et de son dévouement. Il a succédé à François Goguel à la tête du Conseil de Direction, qu'il a présidé pendant plusieurs années. Un des traits de l'institution, qui est probablement une des explications de ses succès, est la continuité. Les présidents qui se sont succédé depuis les débuts de cette instance sont peu nombreux, ce qui assure sa cohérence et sa continuité. Tous ceux qui ont participé au Conseil de Direction ces dernières années ont pu apprécier la fermeté de la présidence de Michel Pébereau et la liberté qu'il fait respecter. S'il l'accepte, René Rémond propose sa reconduction pour présider aux travaux du Conseil de Direction pour l'année à venir. Il ajoute que d'autres candidatures peuvent évidemment se déclarer.

Michel PEBEREAU accepte de présenter à nouveau sa candidature.

Vote:

Michel PEBEREAU est réélu président du Conseil de Direction par 20 voix pour et une abstention, 3 bulletins étant nuls.

René REMOND le félicite et lui passe la présidence du reste de la séance.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui ont accordée pour cette nouvelle année de travaux en commun. Il espère que le Conseil pourra poursuivre ses travaux dans une direction de progression du développement de Sciences Po, grâce à l'activité et à l'imagination de la direction de l'établissement. Il propose de passer à l'élection du vice-président enseignant, puis à celle du vice-président étudiant.

2) Election du vice-président enseignant :

Michel PEBEREAU propose au Conseil la candidature de François Rachline, qui a assuré la viceprésidence enseignante au cours des dernières années. Il demande à François Rachline s'il est d'accord et souhaite savoir s'il y a d'autres candidats.

François RACHLINE accepte de présenter à nouveau sa candidature.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Vote:

François Rachline est réélu vice-président enseignant par 20 voix pour, 1 abstention et 3 bulletins blancs.

Michel PEBEREAU le félicite.

3) Election du vice-président étudiant :

Michel PEBEREAU demande s'il y a des candidats.

Stanislav KUBACEK, élu d'Interzaide, présente sa candidature. Il indique qu'Interzaide est une organisation syndicale internationale et indépendante, qui existe à Sciences Po depuis 2001. Interzaide soutient pour Sciences Po la vision d'une école d'excellence internationale, où les étudiants français comme les étudiants étrangers ont la même opportunité de réussir. Cette année, Interzaide s'est alliée à une organisation appelée « La Fac verte », en raison d'une certaine convergence de vues. Interzaide-Fac verte a présenté une liste unique cette année, et les étudiants lui ont accordé leur confiance, puisque l'organisation syndicale a obtenu trois sièges au Conseil de Direction. Les principes défendus par Interzaide-Fac verte sont en priorité la possibilité pour tous les étudiants, sans conditions de nationalité, d'avoir accès à l'aide sociale pour réussir leurs études. Interzaide-Fac verte souhaite également renforcer la coopération internationale de Sciences Po, notamment par la politique de double-diplômes, et soutient la construction d'un nouveau campus, pour travailler dans un environnement plus écologique et plus soutenable. L'organisation a toujours été attachée au développement de Sciences Po à travers la création des 1^{ers} cycles en région. Interzaide-Fac verte a soutenu la réforme des droits de scolarité et souhaite aller plus loin dans la progressivité des barèmes. Enfin, il indique que la fonction de vice-président étudiant est importante, celui-ci siégeant à la Commission de suivi social. La pluralité de la représentation étudiante au sein de cette commission a fait défaut dans le passé et il espère qu'il sera élu à ce poste.

Virginie BATTU, élue de l'UNEF, indique qu'elle siège au Conseil de Direction depuis un an et demi et qu'elle attache beaucoup d'importance à cette instance ainsi qu'aux groupes de travail qui préparent ses délibérations en amont. L'UNEF y est systématiquement représentée, toujours avec la même assiduité. L'UNEF attache également une importance fondamentale au rôle des élus, qui relaient la voix de leurs pairs, y compris en affirmant leur désaccord devant certaines décisions telles que la réforme des droits de scolarité. Mais l'UNEF est également une force de proposition. Ces propositions sont élaborées au sein de l'organisation en y associant le plus grand nombre d'étudiants possible. L'UNEF attache également beaucoup d'importance au rôle des élus et à la nécessité d'un grand sens de leur responsabilité. Elle fait donc systématiquement des comptes-rendus publics, accessibles sur son site Internet, et présente chaque année un compte-rendu de mandat qui rend des comptes sur tout

ce qu'ont pu faire les élus de l'UNEF pendant l'année. Cette conception des choses a été assez largement validée, puisque l'UNEF est le syndicat étudiant majoritaire depuis 1975. Son fonctionnement démocratique plaît aux étudiants et leur permet d'être plus proches et de porter leurs revendications, leurs besoins et leurs préoccupations. Cette proximité avec les étudiants est peut-être bien le premier devoir de l'UNEF. C'est pourquoi elle a souhaité la mise en place de l'Observatoire de la vie étudiante et a été la seule organisation syndicale étudiante à suivre l'ensemble des groupes de travail qui ont préparé et continuent à préparer la mise en place de cet Observatoire. A ce titre, l'UNEF a été chargée par la direction de Sciences Po d'élaborer une partie du questionnaire qui sera soumis aux étudiants afin de mieux les connaître. Cela témoigne de la capacité de l'UNEF à porter des projets qui améliorent la vie de Sciences Po. Aujourd'hui, l'UNEF souhaite continuer à porter ces projets, à aller plus loin dans les réformes, toujours avec comme priorité la démocratisation de l'accès à Sciences Po, une réflexion approfondie sur la scolarité et notamment sur la guestion de la sortie diplômante à bac+3, ainsi que sur la pédagogie, plus particulièrement sur la question des troncs communs qui se pose chaque année et qui doit être repensée. Porter la voix des étudiants est une responsabilité qui suppose l'assiduité dans les groupes de travail et les Conseils. Les étudiants ont validé l'action de l'UNEF lors des élections et reconnu son sérieux. En ce qui concerne la Commission de suivi social, les élus étudiants qui y siégeront ne sont pas encore choisis, puisque le deuxième élu étudiant qui y siège de droit est le président de la Commission paritaire, qui ne s'est pas encore réunie. Pour autant, elle croit se souvenir que dans le groupe de travail de l'année dernière, il avait été prévu de mettre en place de nouvelles modalités d'élection à cette Commission. Elle pense qu'une vice-présidence étudiante n'a de sens que si elle est à l'image du choix des étudiants, qui se sont majoritairement prononcés pour l'UNEF lors des dernières élections.

Michel PEBEREAU les remercie et propose de passer au vote.

Vote:

Stanislav Kubacek obtient 12 voix, Virginie Battu en obtient 12 et il y a un vote blanc.

Michel PEBEREAU annonce qu'il y aura donc un second tour. Il demande si les candidats ont quelque chose à ajouter.

Jean-Baptiste PREVOST, élu de l'UNEF, souhaite faire une remarque. Au-delà du mode de scrutin qui fait qu'aujourd'hui, l'ensemble du Conseil est amené à élire le vice-président étudiant, il serait important - et cette règle devrait prévaloir dans tous les collèges électoraux existants - que le Conseil tienne compte du vote des étudiants. Il serait compliqué pour les étudiants d'entendre que le choix majoritaire qu'ils ont exprimé lors des dernières élections n'a pas été entendu par le Conseil de Direction. Au-delà des fonctions propres du vice-président étudiant, il est essentiel que celui-ci soit issu du choix des étudiants, parce qu'il doit être le représentant de la majorité des étudiants qui l'ont désigné. Il juge important d'insister sur ce point avant le vote du Conseil.

Vote:

Stanislav KUBACEK est élu vice-président étudiant du Conseil de Direction avec 13 voix pour, Virginie Battu en obtient 10 et il y a deux votes blancs.

II. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT DE L'ENTREE EN MASTER

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que le Conseil a adopté de nouvelles modalités d'admission au sein du diplôme de Sciences Po. Parmi ces modalités demeure la possibilité pour un certain nombre de candidats issus du monde professionnel de se présenter à l'entrée du Master. Certaines de ces candidatures sont très faciles à analyser, en tant qu'elles souscrivent aux conditions de recevabilité, à savoir l'exercice d'une activité professionnelle pendant au moins trois ans. D'autres sont moins lisibles. C'est pour analyser ces candidatures plus complexes qu'existe cette commission de recevabilité. Elle est composée du président du Conseil de Direction, de deux enseignants élus en Conseil de Direction ainsi que d'un étudiant élu en Conseil de Direction.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU précise que l'un des membres enseignants de la Commission est habituellement le vice-président enseignant et que le membre étudiant est le vice-président étudiant. Si le Conseil en est d'accord, il propose de maintenir cette tradition.

Laurent BIGORGNE ajoute que l'autre membre enseignant était Emmanuel Goldstein, qui est présent aujourd'hui.

Michel PEBEREAU demande si cette composition convient au Conseil.

Jean-Baptiste PREVOST souhaite que l'on change la règle qui prévalait jusqu'à présent et que les deux vice-présidents ne soient pas automatiquement membres de cette commission. Il lui semble que l'élection du vice-président étudiant qui vient d'avoir lieu peut s'apparenter à un déni de démocratie, le vote des étudiants lors des dernières élections n'ayant pas été respecté par le Conseil. De ce fait, les procédures de désignation des membres dans les différentes commissions devraient être revues. Il est important de tenir compte de la représentativité des élus étudiants.

Michel PEBEREAU propose de voter pour savoir si on doit changer le système ou pas. Cela permettra de régler cette question.

Jean-Baptiste PREVOST pense que l'on sera obligé de recommencer ce genre de vote chaque fois qu'il faudra désigner un membre étudiant dans les autres commissions.

Michel PEBEREAU est d'accord. Il ne s'agit pas de décider aujourd'hui de façon permanente des modalités de représentation dans toutes les commissions. Il s'agit seulement de voter sur le maintien ou non du système de désignation pour la commission de l'article 4 du règlement d'entrée en Master.

Jean-Paul FITOUSSI lui demande de rappeler quel est ce système.

Michel PEBEREAU indique que la commission est habituellement composée du président du Conseil de direction, des vice-présidents enseignant et étudiant et d'un élu enseignant désigné par les membres du Conseil. Il propose de voter oui si on veut maintenir ce système et non si on veut le changer.

Vote:

Le système de désignation des membres de la commission de l'article 4 est maintenu par 18 votes favorables, 5 contre et 2 blancs.

Stanislav KUBACEK étant vice-président étudiant du Conseil, il est donc désigné membre étudiant de la commission de l'article 4.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique qu'il ne souhaite pas revenir sur le bilan de l'année 2005, mais qu'il insistera sur deux points importants, qui ont été mentionnés par les deux candidats à la vice-présidence étudiante. Lors de la réforme des Masters, on a focalisé l'attention sur les aspects professionnels de ces Masters. Cela correspondait à une demande des élèves, puisqu'avec une sortie à bac+5, les recruteurs attendent des formes de professionnalisation. Mais Sciences Po n'a pas porté son attention sur l'équilibre entre ces spécialisations et le tronc commun tel qu'il avait été imaginé à la fin des années 1980 et au début des années 90 dans le cadre d'une scolarité qui s'effectuait en trois ans pour une bonne partie des élèves. Richard Descoings pense que pour achever la réflexion sur le Master, il faut cette année travailler sur le contenu de son tronc commun, les relations avec les enseignants des formations professionnalisantes, et tenir compte du fait qu'aujourd'hui, une majorité des futurs diplômés est passée par le 1^{er} cycle de Sciences Po, ce qui n'était pas le cas il y a encore cinq ans. C'est un point essentiel du programme de travail du Conseil de Direction cette année. Par ailleurs, il faut réfléchir à la question de savoir si on veut étendre les procédures de doubles diplômes avec d'autres établissements, et si oui, à quelles conditions. Le Conseil de Direction est maître de la décision concernant le premier point, mais concernant le second, puisqu'il s'agit de doubles diplômes,

il faut trouver des partenaires universitaires qui partagent ce souci. La question est cependant plus dans le camp de Sciences Po: il y a toujours des partenaires universitaires qui souhaiteraient mettre en place des doubles diplômes avec Sciences Po, mais la question est de savoir à quelles conditions, notamment financières pour les étudiants, et quel est le niveau des partenaires universitaires éventuels. Le groupe de travail sur les questions pédagogiques devra réfléchir sur ce point.

En outre, comme chaque année, il faudra continuer à réfléchir aux procédures d'entrée à Sciences Po. Deux grandes questions se posent. La première est celle de l'entrée en 1ère année. Il avait été conseillé par le Centre de recherches politiques de Sciences Po d'introduire une épreuve orale dans les différentes procédures de sélection à l'entrée de Sciences Po. Cela a été fait pour l'entrée en 4ème année, puis en 2ème année. Cela n'a pas encore été fait pour l'entrée en 1ère année, essentiellement pour des raisons techniques. Jusqu'à présent, la date de la rentrée universitaire et celle de l'examen d'entrée rendaient très compliquée l'organisation d'une épreuve orale pour effectuer la sélection parmi les admissibles. Il faut également réfléchir aux procédures d'entrée directe en Master. A l'expérience, on constate que les flux de candidatures pour l'entrée en 2ème année de Master, notamment pour le Master de recherche, restent très forts, alors que les flux de candidature à l'entrée en 1ère année de Master sont relativement faibles par rapport à ce que l'on attendait. Cela crée une difficulté majeure : si cela devait perdurer, la réforme même du Master échouerait, puisque l'on maintiendrait en réalité un système DEA.

La quatrième réflexion, qu'il avait présentée au Conseil lors d'une séance précédente, concerne son souci d'instaurer à un moment du 1^{er} cycle un stage d'un mois environ, afin que tous les étudiants puissent être confrontés à la réalité quotidienne d'acteurs de terrain, qu'il s'agisse d'administrations publiques, d'entreprises ou d'associations. Cela leur permettrait de découvrir des réalités de la vie en France qu'ils ignorent parfois complètement. Le directeur se présentera devant le Conseil avec des propositions concrètes pour l'organisation de ce stage. Il précise qu'il ne devrait pas s'agir d'un stage ouvrier à proprement parler.

Enfin, il proposera au groupe de suivi de l'aide sociale de voir l'évolution de la répartition des étudiants sur les différents montants des droits de scolarité et de voir si la forte augmentation (+ 30% cette année) du nombre de boursiers à Sciences Po se poursuit ou si elle reste isolée dans le temps. Si elle se poursuivait, ce serait une indication très forte de la pertinence du nouveau système de droits de scolarité.

Laurent BIGORGNE ajoute qu'à côté du groupe de suivi de l'aide sociale, il y aura un groupe de travail sur la question du logement étudiant, afin de préparer la construction d'une Maison des étudiants de Sciences Po à la Cité internationale. Par ailleurs, il indique que la première Commission des Finances du Conseil de Direction s'est réunie la semaine précédente et a permis à ceux qui le souhaitaient de recevoir en amont toutes les informations complémentaires sur le budget 2006, qui sera discuté aujourd'hui.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU indique que comme chaque année, les membres du Conseil pourront s'inscrire dans les groupes de travail qui les intéressent.

Coline VINCHON souhaite insister sur l'importance que l'UNEF accorde à ces groupes de travail et demande si le groupe sur l'Observatoire de la vie étudiante est bien reconduit. Par ailleurs, l'UNEF souhaite la mise en place d'un groupe de travail sur les étudiants étrangers et sur les problématiques qui les concernent.

Richard DESCOINGS confirme que le groupe sur l'Observatoire de la vie étudiante est bien maintenu.

Frédéric BEN HAIM indique que les élus d'Interzaide-Fac verte seront heureux de participer au groupe de travail sur le logement. En effet, ils jugent important d'être associés aussi bien à la conception de la Maison des étudiants de Sciences Po à la Cité internationale qu'à l'élaboration de la politique du logement de Sciences Po, puisqu'il est prévu de créer un service logement. Par ailleurs, Interzaide-Fac verte souhaite présenter trois propositions. La première est la création d'un groupe de travail sur la question des droits de scolarité. La réforme de l'année dernière pose de lourds problèmes à un certain nombre d'étudiants, notamment ceux dont les familles se situent dans les basses tranches

du barème et les étudiants extra-communautaires qui doivent payer la totalité des droits alors qu'ils sont parfois boursiers, ce qui pose un problème d'équité, mais aussi d'attractivité de Sciences Po. Par ailleurs, il est prévu que seul un septième du produit supplémentaire des droits de scolarité entre 2005 et 2006 soit affecté à l'aide sociale, ce qui est incompatible avec la communication qui avait été faite autour de la réforme. C'est pourquoi Interzaide-Fac verte souhaite qu'un groupe de travail soit formé à nouveau pour travailler sur ces questions et aboutir à des formules plus justes et plus progressives. La deuxième proposition concerne la création d'un groupe de travail éco-campus. Interzaide-Fac verte constate l'engagement de Sciences Po en matière de développement durable et aimerait contribuer à l'approfondir. Ce groupe de travail pourrait donner l'impulsion à une démarche de haute qualité environnementale de Sciences Po, et pourrait explorer quelques champs de travail comme l'efficacité énergétique et comme le tri des déchets, qui implique un dialogue entre la direction, les représentants des salariés et les étudiants. Plusieurs partenaires institutionnels, notamment la Mairie de Paris, seraient prêts à accompagner Sciences Po dans cette démarche en en faisant un site pilote. D'autres écoles et universités internationales sont déjà en train de s'engager dans cette voie et le rôle de Sciences Po serait d'être à la pointe de cette démarche. Enfin, il propose de créer un groupe de travail pour aboutir à un incubateur d'entreprises à Sciences Po, afin d'accompagner les étudiants qui se placent dans une démarche de création d'entreprise et pour développer les synergies entre les réseaux existants d'investisseurs d'entreprises, les associations et les services de Sciences Po.

Jean-Baptiste PREVOST se félicite du changement de position d'Interzaide sur la question des droits de scolarité et invite ses représentants à se renseigner sur la décision du précédent Conseil, qui a déjà décidé de créer un groupe de travail sur les droits de scolarité. Par ailleurs, il souhaite savoir s'il serait possible d'étudier chaque Master pour voir l'ambition pédagogique propre à chaque formation, ou bien s'il est simplement prévu de voir les Masters dans leur globalité.

Richard DESCOINGS répond qu'il faudra bien sûr voir les logiques d'ensemble des Masters, mais que l'on peut tout à fait examiner les Masters un par un si les étudiants le souhaitent.

Jean-Baptiste PREVOST demande si on envisage une habilitation nationale pour les Masters professionnels. Le diplôme de Sciences Po a obtenu la reconnaissance de son grade de Master, ce qui ne constitue pas une habilitation mais une première reconnaissance par l'Etat. Il souhaite savoir si Sciences Po a la volonté d'aller plus loin dans cette reconnaissance nationale.

Richard DESCOINGS ne pense pas que l'on puisse aller plus loin que la reconnaissance du grade. Dans toute l'histoire de l'université et dans toutes les universités du monde, c'est le grade universitaire qui l'emporte sur le diplôme. On ne peut pas aller plus loin dans cette reconnaissance. C'est éventuellement le diplôme qui peut donner accès au grade, mais jamais le grade qui peut donner accès au diplôme. Le fait que les diplômés de Sciences Po se voient reconnaître le grade universitaire de Master est une consolidation de leur réussite pour eux-mêmes et pour les recruteurs, qui n'ont plus de doute sur leur niveau de formation. En même temps, c'est une décision qui laisse au Conseil de Direction une totale maîtrise de sa compétence quant à l'organisation des scolarités et au contenu des études. Demander la transformation du diplôme d'établissement de Sciences Po en diplôme national conduirait le Conseil à renoncer à cette sa compétence. Il indique qu'il ne prendra pas l'initiative de demander que le Conseil ait moins de compétences qu'il n'en a aujourd'hui.

Michel PEBEREAU estime que c'est également le sentiment du Conseil. Aucune institution ne propose son auto-mutilation.

Jean-Baptiste PREVOST fait remarquer que les universités ont une grande autonomie pédagogique quant à la définition de leur offre de formation, notamment au niveau Master.

Michel PEBEREAU propose de passer à l'examen de la proposition de budget 2006. C'est un point extrêmement important, qui a été préparé par la réunion de la Commission des Finances du Conseil.

IV. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2006 DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle que sur la proposition des élus étudiants, le Conseil de Direction avait créé une Commission des Finances pour préparer la discussion sur le budget. Il tient à remercier les enseignants et les étudiants qui ont participé à cette Commission. Ils l'ont fait avec un grand soin, ce qui a permis de rectifier deux erreurs qui s'étaient glissées dans le tableau que l'on avait présenté sur le budget de l'IEP. L'*erratum* se trouve dans le dossier remis aux membres du Conseil. Ces erreurs viennent du fait que les règles établies par le Conseil d'Administration de la FNSP et par le Conseil de Direction pour l'affectation à l'IEP d'un certain nombre de dépenses globales sont de prendre des pourcentages et d'appliquer sur un montant global des dépenses – et donc des charges – un pourcentage affecté à l'IEP. La direction a par erreur affecté ce pourcentage à deux ressources : la taxe d'apprentissage, alors que 100% de la taxe d'apprentissage revient à l'IEP, et la ressource mise à disposition des locaux, pour laquelle il n'y a pas de ressource pour l'IEP. Il remercie les membres de la Commission des Finances pour la justesse des observations qu'ils ont faites.

Pour l'essentiel, le budget 2006 est en progression. L'ensemble des ressources venant de l'Etat que Sciences Po prévoit d'obtenir en 2006 progresse sur deux points qui sont importants pour l'institution. Le premier est la mise en sécurité des locaux. Tout établissement d'enseignement doit tendre en permanence à cette mise en sécurité, dans un contexte où les règles de sécurité changent constamment. C'est tout particulièrement vrai dans les locaux qui n'ont pas été construits pour accueillir du public, des étudiants et des enseignants. Pour l'année 2006, la direction de Sciences Po a fait des demandes spécifiques pour une accentuation des ressources reçues à ce titre. Le deuxième point important est un accroissement très sensible des crédits de recherche de Sciences Po. La grande différence entre l'enseignement secondaire et les premiers cycles de formation supérieure, puis le niveau Master et le niveau doctoral, est que la recherche irrigue l'enseignement. Il n'y a pas de grande institution universitaire sans un effort de recherche particulièrement important et sans que cet effort bénéficie aux étudiants à travers leur formation.

En ce qui concerne les ressources propres, on attend une baisse sensible du montant de la taxe d'apprentissage, qui résultera mécaniquement de la modification, sur la proposition de Monsieur Jean-Louis Borloo, de la répartition de cette taxe entre les différents établissements. Le gouvernement a souhaité qu'une plus grande partie de cette taxe aille vers les apprentis plutôt que vers les étudiants de l'enseignement supérieur. L'assiette de la taxe, pour ce qui concerne la partie attribuée aux établissements d'enseignement supérieur, a été réduite de 20%. Il ne voit pas très bien comment Sciences Po pourrait ne pas être affecté par cette évolution. Il espère en revanche que les ressources provenant du mécénat des entreprises et de l'activité de formation continue de Sciences Po permettront de limiter l'effet sur le compte d'exploitation de la baisse de cette autre forme de ressource venant des entreprises.

En ce qui concerne les dépenses, outre l'augmentation des dépenses d'aide sociale pour les étudiants, on assiste à une proposition de forte augmentation des dépenses concernant les salariés, notamment en raison de créations d'emplois dans le secteur de la recherche. Celles-ci prennent deux formes : la première est la création d'emplois de chercheurs-fondation, qui va accompagner l'attribution à Sciences Po de cinq emplois de professeurs des Universités. Richard Descoings souhaite que l'on puisse créer cinq emplois de chercheurs dans les différents centres de recherche de Sciences Po. Les sciences sociales sont indispensables à la compréhension de la complexité de nos sociétés et des évolutions de toutes natures, qu'elles soient économiques, sociologiques, juridiques et historiques. On doit impérativement accentuer encore un effort qui est le moteur du développement de Sciences Po depuis dix ans. La recherche implique des enseignants-chercheurs et des chercheurs, et si on veut que ces personnes allouent au mieux leur temps de travail et leur activité professionnelle, il faut leur donner les soutiens nécessaires en termes d'administration et de la valorisation de la recherche. Lorsque des chercheurs et des enseignants-chercheurs doivent se consacrer à des activités administratives et de gestion, on n'est pas dans la meilleure allocation des ressources intellectuelles, parce que c'est autant de temps qui n'est pas passé à préparer des enseignements, à effectuer des travaux de recherche et à publier. Or s'il y a un effort à faire, c'est bien sur la publication par les chercheurs et les enseignants-chercheurs d'articles pour des revues de niveau international. Il faut faire en sorte qu'ils puissent également publier des ouvrages au rythme qui est le leur, et qui dépend des disciplines, de la maturité de la réflexion à un moment donné, du type d'investissement qu'un chercheur ou un enseignant-chercheur se fixe à un certain moment. En tout état de cause, la publication d'ouvrages est extrêmement importante. Il faut donc continuer à développer une administration de la recherche qui permette aux académiques de se concentrer sur l'essentiel de ce qu'ils apportent à Sciences Po et à la connaissance en général.

Richard Descoings souhaite également insister sur le fait que Sciences Po va poursuivre sa politique de moindre évolution possible des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas toujours très simple. Sciences Po a acquis un immeuble au 13 rue de l'Université à la fin du mois de décembre 2005. A terme, l'Institut fera des économies de fonctionnement très importantes, puisqu'il va abandonner entre 15 et 20 sites qu'il loue aujourd'hui à Paris. Il s'agit de sites aux surfaces faibles, qui coûtent donc très cher au m². Quand on multiplie les sites, on multiplie les besoins en appariteurs, en secrétariat, en imprimantes et en reprographie, ce qui constitue une mauvaise allocation des moyens de fonctionnement. Le fait de pouvoir rassembler dans un lieu plus vaste des activités diversifiées permettra de faire à terme des économies de fonctionnement. En revanche, pendant deux années, les dépenses vont augmenter. Le temps que l'on occupe progressivement l'ensemble des surfaces qui seront disponibles rue de l'Université, il faudra maintenir un certain nombre de locations. Pendant ce temps, Sciences Po devra donc supporter la charge du propriétaire, la charge de l'amortissement du bien, qui s'inscrira dès 2006 dans le compte d'exploitation, et une charge d'intérêts qui ne sera pas immédiatement compensée par des économies de fonctionnement. C'est pourquoi il présente le budget 2006 en léger déficit. Celui-ci lui paraît correspondre à une saine gestion. Puisqu'il y aura des dépenses exceptionnelles, il propose de les couvrir en partie par des ressources exceptionnelles. Les Conseils avaient décidé la vente de trois biens immobiliers appartenant à Sciences Po : le rez-dechaussée du 26 de la rue Saint-Guillaume et deux appartements situés au 187 Bd Saint-Germain. Le directeur estime qu'il ne serait pas de bonne gestion de procéder à cette vente en un seul temps et sur un seul compte d'exploitation, mais qu'il est préférable de répartir le produit de cette vente sur les deux années où Sciences Po va progressivement s'installer dans le bâtiment de la rue de l'Université.

b) Questions et observations

Bruno MAQUART remarque que le directeur a esquissé des perspectives budgétaires de moyen terme. Il lui demande s'il a une idée de la façon dont se projettera le budget de Sciences Po dans les cinq ans à venir.

Alexandru BARBIERU indique qu'en plus du problème de l'affectation du produit supplémentaire des droits de scolarité vers l'aide sociale, qui a déjà été évoqué, il souhaite attirer l'attention du Conseil sur la page 14 de la proposition de budget 2006, qui présente les ressources documentaires. L'achat de livres a stagné depuis l'année dernière, au niveau de 575 000 euros. Il salue l'augmentation des dépenses affectées aux ressources numériques, qui passent de 120 000 à 200 000 euros, mais souligne que le nombre d'étudiants augmente chaque année et qu'il n'y a déjà pas assez de ressources documentaires écrites. Il pense donc que l'augmentation des ressources numériques devrait s'accompagner d'une hausse de l'achat d'ouvrages.

Pascal ACHARD indique que l'UNEF se félicite de la création de la Commission des Finances. Cela correspondait à une revendication de l'UNEF, afin que tous les membres du Conseil qui le souhaitent puissent participer en amont à l'élaboration du budget et mieux saisir tous les enjeux. La participation des élus de l'UNEF a été assez importante, puisqu'ils ont fait remarquer à la direction certaines discordances dans les chiffres. Il souhaite qu'à l'avenir, cette Commission se réunisse encore plus tôt dans l'année afin de pouvoir mieux examiner la proposition de budget.

Samia KHELIFI demande si le déficit aura des conséquences sur le budget de la masse salariale.

Jean-Paul FITOUSSI fait remarquer que les comptes qui sont présentés comme étant ceux de l'OFCE contiennent une erreur, avec une recette amputée de 300 000 euros en 2005.

Patrice-Michel LANGLUME indique qu'il n'a malheureusement pas pu participer à la Commission des finances, où ce point a peut-être été abordé : il s'interroge sur l'évolution des dépenses pour les enseignants vacataires, qui ont augmenté de 7%. La note envoyée aux membres du Conseil explique notamment cette augmentation par l'ouverture du MPA. Il n'est pas mentionné que cette hausse est liée pour partie à l'augmentation qui a été accordée par la direction aux enseignants vacataires, mais il pense que l'augmentation des rémunérations est bien comprise dans cette hausse et qu'il n'y a pas de changement de la politique de la direction concernant les engagements qu'elle avait pris. Mais étant

donné que ce facteur n'est pas mentionné et que l'augmentation accordée en 2005 n'avait porté que sur un semestre, il se serait attendu à ce que, dans l'explication de l'augmentation, on indique qu'elle portait en fait sur les deux semestres. Il tient à s'assurer qu'il n'y a pas de changement dans la politique de la direction concernant les enseignants vacataires.

Richard DESCOINGS répond à Bruno Maquart qu'en ce qui concerne les prévisions à cinq ans, tout va dépendre de la capacité de Sciences Po à répondre de façon pertinente et convaincante aux appels d'offre qui vont être lancés par le gouvernement, soit sur des pôles de recherche et d'enseignement supérieur qui ne concernent que très peu Sciences Po, soit sur des campus de recherche. Le gouvernement a décidé d'investir des sommes considérables en matière de recherche. On peut discuter du montant nécessaire et du terme fixé à l'échéancier d'augmentation, qui a été fixé à 2007. La réalité est qu'il y a beaucoup d'argent inscrit dans la loi de finances initiale au titre de la recherche, avec encore quelques éléments d'incertitude. Le premier élément d'incertitude est que les sommes prévues, au moins pour partie, viennent d'un compte d'affectation spécial qui est celui où sont placés les produits de la vente des sociétés d'autoroute. Tout naturellement, le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère du Budget souhaitent que les sommes qui seront allouées à partir de ce compte financent des dépenses qui ne seront pas des dépenses récurrentes. Une partie de ces fonds ira donc à des projets de restructuration immobilière. Mais ces projets ne seront pas pour autant des projets n'ayant pas de sens scientifique. Par exemple, le projet de création de l'école d'économie de Paris regroupe des institutions de premier plan comme Paris I, l'EHESS et l'ENS-Ulm. Ce qui a été prévu pour 2006 est la restructuration des bâtiments qui se trouvent Boulevard Jourdan et qui sont d'ailleurs déjà occupés par des économistes de ces différentes institutions.

Ceci étant, il n'y a pas que des possibilités de restructuration immobilière. Ce qui est visé est à la fois l'augmentation des ressources intellectuelles, ce qui implique des créations d'emplois et donc des dépenses récurrentes, la création de chaires d'excellence permettant d'accueillir des professeurs et des chercheurs étrangers rémunérés au niveau du marché, et des projets portés par l'ensemble d'une université ou d'un organisme de recherche. Il rappelle qu'aujourd'hui, la recherche est financée de trois manières différentes. Il y a des organismes de recherche, de type CNRS ou INSERM, qui reçoivent des dotations annuelles essentiellement constituées d'une masse salariale, puisque la plus grande partie des dépenses sont les salaires des chercheurs de ces organismes de recherche. Il y a de nombreux chercheurs du CNRS à Sciences Po. En revanche, la capacité de financement des laboratoires de recherche par ces grands organismes est aujourd'hui extrêmement faible, pour ne pas dire inexistante. Sciences Po finance 90% des moyens de fonctionnement de ses laboratoires de recherche, y compris ceux qui sont mixtes avec le CNRS. Le deuxième mode de financement est le financement des équipes de recherche sur des projets particuliers. C'est le rôle de l'Agence nationale de la recherche. Le troisième mode de financement concerne soit des pôles de recherche de l'enseignement supérieur, soit l'équivalent des campus de recherche, et finance les universités ellesmêmes ou les grands organismes de recherche. Le financement venant du compte d'affectation spécial sera de ce type. L'avenir de Sciences Po se trouve là. Cela converge parfaitement avec le souci de l'établissement de dynamiser encore sa recherche en sciences sociales et de pouvoir recruter des universitaires et des chercheurs de rang international, quelle que soit leur nationalité. Il y a aujourd'hui d'excellents chercheurs et enseignants-chercheurs français qui travaillent dans des universités étrangères. Le fait qu'ils puissent travailler dans des universités partout dans le monde est une bonne chose, mais il serait aussi bien qu'ils puissent revenir en France sans qu'il y ait un blocage lié à une baisse brutale de leur rémunération. Sur les cinq prochaines années, la ressource principale sera celleci. Ceci étant, Sciences Po continuera à chercher à développer le travail avec les entreprises sur des projets pédagogiques ou sur des projets scientifiques. Ces dernières années, il y a eu un vrai décollage en ce sens, mais cela reste modeste par rapport à l'ensemble du budget et devrait encore être développé.

En ce qui concerne les achats de livres, il fait remarquer que s'il y a eu stagnation sur un an, il y a eu une augmentation considérable des achats sur cinq ans. Il ne pense pas que l'on puisse tirer des conclusions sur une année. La politique budgétaire est une question de choix et la direction avait choisi de revenir à un très haut montant de dépenses de livres et de périodiques ces dernières années. Cette année, la direction a choisi d'augmenter considérablement les dépenses pour les ressources numériques. Il ajoute que dans un budget, il faut comparer périmètre à périmètre. Or une partie des crédits inscrits au budget 2005 et effectivement dépensés avaient financé à hauteur de 45 000 euros la

création de la bibliothèque du 1^{er} cycle de Menton, qui n'est pas une dépense récurrente. Le fait d'être à un niveau identique en 2006 signifie donc que l'on a en fait augmenté les crédits de livres de 45 000 euros par rapport à 2005.

Il répond à Samia Khelifi que 2006 ne sera pas l'année de la rigueur en matière de dépenses salariales. Ces dépenses vont progresser à un rythme soutenu puisqu'il est prévu d'augmenter la masse salariale de 8,5%. Il pense d'ailleurs que le Conseil d'Administration n'accepterait pas un déficit qui serait un déficit du compte d'exploitation courant. Autant il peut accepter que le budget soit exceptionnellement en déficit pour des opérations exceptionnelles, autant il est vivement déconseillé à l'administrateur de la FNSP de présenter un déficit des charges et du compte d'exploitation. Il répond à Patrice-Michel Langlumé qu'il n'y aura pas de changement de politique pour la rémunération des enseignants. Il répond à Jean-Paul Fitoussi qu'il n'y a pas eu d'erreur sur le budget de l'OFCE.

Jean-Paul FITOUSSI est d'accord sur ce point. Il explique qu'il n'avait pas vu qu'il s'agissait à chaque fois des budgets prévisionnels tels qu'ils avaient été adoptés il y a un an.

Jean-Baptiste PREVOST souhaite avoir plus de détails sur la dotation globale de fonctionnement. Il demande quel est exactement son montant et son contenu en termes de création de postes d'enseignants. Il croit se souvenir que des créations de postes d'universitaires à Sciences Po étaient prévues, ce qui est une bonne chose, et souhaite savoir si Sciences Po envisage, comme le font certains établissements d'enseignement supérieur de droit privé, une politique de recrutement particulière en plus de ce qui est prévu par la dotation globale de fonctionnement, afin de recruter un corps enseignant universitaire en plus grand nombre. Il demande si c'est un des objectifs pédagogiques de l'établissement et si le ministère de l'Education nationale pourrait vouloir s'engager dans cette voie.

Richard DESCOINGS répond qu'il n'y a pas besoin de convention avec le ministère de l'Education nationale. L'IEP de Paris est un établissement qui reçoit des emplois budgétaires, soit de professeurs, soit de maîtres de conférence des Universités, et les professeurs qui sont élus sont titulaires de leur poste à l'IEP de Paris. Depuis plusieurs années, la direction mène une politique d'augmentation du nombre des universitaires titulaires à Sciences Po. Par exemple, il y a cinq ans, il n'y avait aucun professeur de droit à Sciences Po. Il y en a aujourd'hui cinq. Le nombre de professeurs de sociologie a très sensiblement augmenté. Pour le moment, le nombre de professeurs d'histoire est stable, mais rien n'indique qu'il ne pourra pas être augmenté à l'avenir. Le nombre de professeurs d'économie a été bloqué à un moment donné pour des raisons administratives, un professeur d'économie devant être titularisé, mais sur les cinq emplois de professeurs qui doivent être créés en 2006, deux pourraient aller à l'économie, un au droit, un à la sociologie et un en histoire et civilisations. Cela permet de faire des recrutements de très haut niveau. Le dernier en date est celui de Bruno Latour, historien, épistémologue et sociologue des sciences, qui a quitté l'Ecole des Mines pour rejoindre Sciences Po. C'est une des marques de l'attractivité de l'Institut. Il y a donc bien une politique de recrutement de plus de professeurs d'Université menée sur plusieurs années.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote des résolutions.

Pascal ACHARD souhaite faire une intervention sur le budget, particulièrement sur deux des résolutions.

Michel PEBEREAU lui demande de le faire rapidement. Il a eu l'occasion de s'exprimer aujourd'hui et l'emploi du temps du Conseil est chargé. Il souligne que les membres du Conseil ne sont pas habitués à rester aussi tard en séance.

Virginie BATTU fait remarquer que c'est un débat important.

Michel PEBEREAU est d'accord, mais rappelle que chacun a eu l'occasion de s'exprimer et que Pascal Achard a déjà eu la parole sur ce débat.

Pascal ACHARD indique que ses remarques portent sur la 2^{ème} et la 5^{ème} résolution. En ce qui concerne les droits de scolarité, le Conseil connaît la position de l'UNEF. En ce qui concerne le budget de manière générale, même s'il est largement doté, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur en France, une partie importante des ressources proviennent de choix que l'UNEF n'approuve pas, notamment l'augmentation forte des droits de scolarité.

c) Vote

Michel PEBEREAU lit la première résolution : Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la résolution suivante : « Les taux annuels des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux procédures d'entrée à l'IEP de Paris sont fixés aux montants suivants pour les procédures de l'année 2007 :

- Retrait de dossier : 10 euros
- Inscription aux procédures d'entrée : 130 euros (exonération pour les boursiers) »

La première résolution est adoptée par 21 voix pour et 4 contre.

Michel PEBEREAU lit la deuxième résolution : Le Conseil de Direction de l'IEP donne un avis favorable à la résolution suivante : « Les droits de scolarité 2005-2006 sont reconduits pour l'année universitaire 2006-2007. »

La deuxième résolution est adoptée par 17 voix pour et 8 contre.

Alexandru BARBIERU souligne que l'ensemble des élus étudiants ont voté contre cette deuxième résolution.

Michel PEBEREAU répond que les membres du Conseil l'ont bien noté.

Alexandru BARBIERU ajoute que ce sont les étudiants qui doivent payer ces droits élevés.

Michel PEBEREAU répond qu'il est exceptionnel que lors d'un vote, celui qui paie soit favorable au maintien d'un tarif élevé.

Frédéric BEN HAIM souligne que ce n'est pas dans ce sens que son camarade est intervenu. Ce n'est pas simplement une question d'intérêts catégoriels.

Michel PEBEREAU indique que le Conseil avait bien noté qu'avant ce vote, plusieurs représentants étudiants avaient évoqué la nécessité d'avoir une réflexion sur ce sujet. Il a également noté qu'une commission du Conseil allait se pencher sur la question.

Il présente la troisième résolution : Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la résolution suivante : « Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'IEP de Paris inscrits en formation continue diplômante sont fixés aux montants suivants :

- a) Cycles diplômants, pour l'ensemble des deux années du cycle, soit les années civiles 2007 et 2008 :
 - Finance d'entreprise et marché de capitaux : 17 000 euros
 - Diagnostic social et stratégie de changement : 17 000 euros
 - Gestion et politiques de santé : 15 000 euros
 - Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD : 15 000 euros
 - Gestion publique : 15 000 euros
 - Fonctionnements associatifs: 15 000 euros
 - Management des médias : 15 000 euros.
- b) Master of Public Affairs (MPA):
 - pour l'année universitaire 2007-2008: 21 500 euros.
- c) Master of Business Administration (MBA):
 - pour l'année civile 2007: 22 000 euros. »

La troisième résolution est adoptée avec 21 voix pour et 4 abstentions.

Michel PEBEREAU présente la quatrième résolution : Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la résolution suivante : « Les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP de Paris sont fixés aux montants suivants :

Cartes de bibliothèque : (exonération pour les boursiers)

Simple passage: 10 euros
Carte 1 an: 150 euros
Carte 6 mois: 100 euros
Carte 3 mois: 60 euros
Carte 1 mois: 30 euros
Duplicata: 15 euros

• Carte collective 1 an : 250 euros. »

La quatrième résolution est adoptée avec 20 voix pour et 5 abstentions.

Michel PEBEREAU lit la cinquième résolution : « Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2006 de l'IEP de Paris présentée par l'Administrateur de la FNSP. »

La cinquième résolution est adoptée avec 21 voix pour et 4 abstentions.

Michel PEBEREAU remercie le Conseil de ce vote. Il propose de passer au point suivant, qui sera présenté par Agnès Chauveau, directrice déléguée au développement de l'Ecole de journalisme.

V. AVIS SUR LA CREATION D'UN « EXECUTIVE MASTER » EN MANAGEMENT DES MEDIAS

a) Exposé

Agnès CHAUVEAU présente les raisons qui ont poussé à élaborer ce projet. La volonté de créer un Executive Master en management des médias, c'est-à-dire une formation diplômante en journalisme, s'inscrit dans le prolongement de la création de l'Ecole de journalisme. Il s'agit d'offrir à des journalistes professionnels la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et d'évoluer dans leur carrière, et il s'agit également de se positionner sur le marché de la formation continue en journalisme. Le management des médias a été choisi à la suite d'une consultation assez large de la profession qui a été effectuée en concertation avec la direction des études et de la scolarité et la direction de la formation continue. En dehors du comité de réflexion de l'Ecole de journalisme, les personnes consultées étaient des directeurs de rédaction, des directeurs de ressources humaines et des responsables de formation en journalisme. Ils ont tous dit qu'il y avait un manque en formation continue concernant le management des médias, manque lié à l'évolution des médias et du secteur de la presse en France. Au même moment, l'école de journalisme de l'université de Columbia a décidé de créer la même formation. Le public visé est celui de journalistes qui sont amenés à évoluer vers des postes à responsabilité dans les médias ou qui sont déjà en situation d'encadrement. On estime qu'il y a environ 36 000 détenteurs de cartes professionnelles de journaliste en France, dont 25 000 titulaires salariés d'entreprises de presse. Si on considère que le taux d'encadrement dans ces entreprises correspond à 20% des effectifs, cela fait un public potentiel de 5000 journalistes qui pourraient avoir besoin de cette formation à un moment ou à un autre de leur carrière. L'objectif de cette formation est d'apporter à des journalistes qui prennent des responsabilités une connaissance de haut niveau des logiques économiques et managériales des grands groupes de médias, ainsi que des enjeux stratégiques du secteur. Il s'agit également de leur donner des outils de gestion des ressources humaines, financière et juridique nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Cette formation doit s'adresser à tous types de médias : presse écrite, radio, télévision et nouvelles technologies de l'information. Elle ne doit pas être centrée sur le seul cadre national, mais ouverte sur l'Europe et le monde, avec l'intervention de nombreux cadres dirigeants étrangers et des modules sur le fonctionnement des entreprises de médias internationales. Cet Executive Master comportera 30 jours de formation sur 10 mois. Lors de la consultation sur cette formation, il est ressorti qu'il faudrait qu'elle soit assez courte.

Elle sera organisée avec un rythme d'un jour et demi d'enseignement tous les quinze jours, ce qui permettra aux stagiaires de continuer à exercer une activité professionnelle normale. Les promotions seront composées de 15 à 25 personnes sélectionnées sur dossier, puis par entretien individuel. Les intervenants seront des responsables de haut niveau des médias français et européens, des universitaires, des consultants spécialistes des ressources humaines et du droit des médias, et des professionnels du management des entreprises. La direction de ce Master sera assurée par Nicolas Beytout.

b) Questions et observations

Jean-Baptiste PREVOST rappelle que le directeur avait annoncé en Conseil de Direction des réformes profondes de la formation continue à Sciences Po, avec un renouvellement de l'équipe en charge et un renouvellement plus général. Il aurait été bon que le Conseil puisse avoir une vue d'ensemble de la politique de Sciences Po en matière de formation continue. Il est possible que cette information soit donnée dans un prochain Conseil, mais il est difficile de se prononcer diplôme par diplôme sans savoir où va l'établissement dans ce domaine. A la lecture du document de présentation de ce nouveau Master qui a été envoyé aux membres du Conseil, il est frappé par le faible taux d'enseignants universitaires. Il comprend bien qu'il s'agit de formation continue et qu'il faut donc des professionnels spécialisés dans les domaines que traite cette formation, mais le ratio lui paraît déséquilibré. Par ailleurs, il demande quel sera exactement le diplôme dont seront titulaires les personnes qui auront achevé cette formation. Il souhaite savoir si cette formation continue diplômante sera intégrée dans un éventuel cadre national et si le diplôme délivré aura vocation à être plus qu'un simple diplôme d'établissement. Il constate que le Conseil exécutif qui est en cours de constitution comporte beaucoup de professionnels dont il ne nie pas les qualités, mais aucun syndicaliste, alors qu'en matière de management de médias, l'avis de syndicalistes serait utile. De même, il regrette l'absence d'universitaires dans le comité des programmes qui est en cours de constitution. Par ailleurs, il constate que l'un des objectifs affirmés de cette formation concerne les questions liées à l'éthique et au comportement. Malheureusement, dans le contenu de la formation, il n'y a que trois jours consacrés au droit de la presse et des médias. Il comprend bien que cette formation a vocation à être très axée sur le management des entreprises, mais il pense qu'il aurait pu être profitable à l'ensemble des stagiaires de porter plus d'attention aux questions d'éthique.

François-Xavier PRIOLLAUD demande quel positionnement Sciences Po entend avoir par rapport au CFPJ. Il souhaite savoir si cet *Executive Master* appelle d'autres formations, sachant qu'aujourd'hui, le CFPJ a un quasi monopole sur la formation continue des journalistes.

Patrice-Michel LANGLUME pense que l'objet de cette formation est particulièrement bienvenu dans une profession qui a connu une évolution brutale des processus et des modes d'acquisition des différents médias ces dernières années. Il fait remarquer qu'en Europe et en Amérique du Nord, le terme *Executive Master* implique généralement 600 heures d'enseignement, alors que cette formation n'en comporte que 300. Par ailleurs, le directeur a rappelé aujourd'hui que le terme « Master » est très important pour Sciences Po et qu'il est labellisé par le Conseil des Universités. En appelant *Executive Master* une formation qui ne relève visiblement pas des Masters de Sciences Po tel que le Conseil des Universités les conçoit, il se demande si on ne risque pas de créer une certaine confusion.

Richard DESCOINGS répond à Jean-Baptiste Prévost qu'il est d'accord pour inscrire la formation continue à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. Il y a longtemps que le Conseil n'a pas parlé de la formation continue à Sciences Po, alors que le sujet est important. En ce qui concerne la présence d'universitaires, il souligne que leur nombre est moins important que leur qualité. Pascal Perrineau et Erhard Friedberg sont des sommités dans leur discipline et ils dirigent deux des principaux centres de recherche de Sciences Po en science politique et en sociologie. Ce n'est pas nécessairement le nombre qui fait l'influence, mais plutôt les personnes. En outre, ce qui est attendu de cette formation, c'est souvent, pour des journalistes qui sont expérimentés mais qui n'ont reçu aucune formation de secrétariat de rédaction ou de direction d'une rédaction, d'apprendre à prendre de telles responsabilités. Pour cela, il faut que les intervenants soient plutôt des professionnels des médias que des universitaires. Il souligne que beaucoup de journalistes estiment qu'ils n'ont pas besoin de suivre une formation continue parce qu'ils considèrent qu'étant en charge de suivre l'actualité, ils sont les

mieux à même de se former en permanence sur le fond. Sciences Po continuera cependant à veiller à ce que le conseil exécutif de cette formation comprenne des universitaires.

Il répond à Patrice-Michel Langlumé que cet *Executive Master* restera un diplôme d'établissement. De la même manière qu'il ne propose pas que le Master de Sciences Po en formation initiale devienne un diplôme national, il ne le proposera pas pour ce Master en formation continue. En ce qui concerne le positionnement de ce Master, il indique que le CFPJ est la partie du CFJ qui a systématiquement fait sombrer le CFJ. C'est bien la formation continue qui a entraîné à deux reprises la faillite du CFJ dans son ensemble, et l'entreprise qui a racheté le CFJ est plus intéressée par la formation initiale que par la formation continue. L'Executive Master de Sciences Po a un positionnement très simple vis-à-vis du CFPJ: il n'a pas de formateurs permanents, alors que le CFPJ avait des formateurs permanents, des anciens journalistes qui avaient leur carte de presse mais qui ne trouvaient plus à s'employer dans les médias. Sciences Po préfère que la formation permanente soit assurée par des journalistes et des professionnels des médias qui travaillent toujours dans ce secteur. Sciences Po a un positionnement très clair et très favorable. En ce qui concerne le nombre d'heures d'enseignement, on est dans une période de mutation qui fait qu'il y a un certain flou. Le premier texte parlant de Master au niveau national était le texte créant le grade universitaire de Master. A cette époque, on parlait de Master A.I.R.E. On a ensuite créé le diplôme national de Master, puis transformé le grade de Master A.I.R.E. en E.R., le tout dans un environnement européen et international où le terme Master en anglais n'a pas le même sens. Enfin, le nombre d'heures d'enseignement est extrêmement variable. Ainsi, pour les MBA, dont on pourrait penser qu'ils sont extrêmement calibrés – et ils le sont pour partie –, le MBA de Sciences Po est organisé sur 9 mois alors que d'autres le sont sur 2 ans. En ce qui concerne les risques de confusion, sur le diplôme de Sciences Po remis à chaque étudiant, il est bien indiqué que le titulaire du diplôme s'est vu conférer de droit le grade universitaire de Master, ce qui permet de bien distinguer entre le diplôme d'établissement en formation initiale donnant droit à l'acquisition du grade et les autres diplômes.

Michel PEBEREAU propose de voter sur la résolution suivante : « Le Conseil de Direction approuve la création d'un Executive Master en management des médias à compter de la rentrée universitaire 2006-2007. »

Virginie BATTU annonce que l'UNEF s'abstiendra sur cette résolution en raison du coût de cette formation. Elle est en faveur de la gratuité de la formation à Sciences Po, y compris la formation continue.

Richard DESCOINGS précise que cette formation serait payée par les entreprises. C'est pousser le sens du service public un peu loin que de vouloir que les entreprises ne paient rien pour former leurs salariés.

c) Vote

La résolution est adoptée par 20 voix pour et 4 abstentions.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2005 ET DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2005

Les deux procès-verbaux sont adoptés.

VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES OUESTIONS DIVERSES

Virginie BATTU souhaite poser une question sur l'Ecole doctorale et sur sa nouvelle politique de sélection des doctorants. D'après ce qu'ont compris les délégués en Conseil scientifique, il s'agit de s'assurer que les étudiants qui s'inscrivent en doctorat terminent leur thèse. Mais les modalités de sélection sont inquiétantes, notamment le fait que l'on sélectionnerait les candidats en fonction du fait

qu'ils auraient ou pas un financement leur permettant de travailler sur leur thèse, ainsi que le fait que ne seraient admis en doctorat d'histoire que les étudiants ayant l'agrégation.

Jean-Marie ALLIAUME tient à répondre en tant que membre de l'Ecole doctorale. Il rappelle que plus de 60% des personnes qui s'inscrivent en doctorat à Sciences Po échouent. C'est certainement mieux que les taux d'échec à l'université, mais il n'y a pas de quoi se féliciter. Pour autant, il n'a jamais été question de rejeter les candidats qui ne sont pas en mesure de trouver un financement au moment de l'admission. On attire certes l'attention des étudiants sur l'absolue nécessité d'avoir un tel financement. Mais l'Ecole doctorale a un nombre assez considérable de doctorants, sur lesquels elle a maintenant un chiffre précis grâce à l'enquête réalisée annuellement, qui font librement leur thèse sans avoir de financement par une institution. Par ailleurs, il juge important que l'Ecole doctorale accepte l'idée que toutes les candidatures en doctorat ne peuvent pas être acceptées. Par le passé, l'Ecole doctorale acceptait dans des proportions inquiétantes des étudiants qui avaient obtenu des mentions « passable » en DEA, soit à Sciences Po, soit dans d'autres établissements. Cela n'a pas été le cas cette année et il faudra s'efforcer à l'avenir de faire baisser le nombre de ces candidats. Sciences Po a doté l'Ecole doctorale de plusieurs bourses doctorales qui sont l'équivalent d'allocations de recherche. L'Ecole doctorale reçoit généralement chaque année 14 à 17 bourses venant du ministère. Cette année, il y en avait 4 de plus venant de Sciences Po et il y en aura 3 supplémentaires en 2006-2007. Lors de l'enquête qui a été effectuée cette année auprès des doctorants, 92% ont répondu. Un tiers d'entre eux sont des salariés à temps plein, une partie travaillent à temps partiel et 42% sont des étudiants qui ont l'équivalent d'une allocation de recherche. 7% n'ont aucun financement déclaré ou se déclarent en situation de soutien familial et 7% ont des financements situés entre 0 et 5000 euros par an, avec une moyenne de 2500 euros par an. Le nombre de doctorants n'ayant aucune source de financement, qu'il s'agisse d'une bourse ou d'une activité salariée, est très réduit, ce qui était une des grandes surprises de cette enquête.

Stanislav KUBACEK souhaite que l'on porte à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de Direction un point sur la stratégie immobilière de Sciences Po et un point sur la stratégie internationale de l'établissement, notamment en matière de coopération internationale.

Frédéric BEN HAIM demande que l'on fasse circuler à la fin de la séance des feuilles permettant à ceux qui le souhaitent de s'inscrire dans les groupes de travail dont la création a été proposée aujourd'hui par Interzaide-Fac Verte. Par ailleurs, il souhaite que Sciences Po communique davantage sur le fait que les boursiers peuvent être exonérés des droits d'inscription au concours d'entrée. Interzaide-Fac verte aimerait que cette possibilité d'exonération soit étendue aux non-boursiers sur présentation d'un dossier justifiant de leur situation financière. Il faudrait communiquer plus sur cette possibilité afin d'éviter un effet de dissuasion des non-boursiers ayant des revenus modestes.

Jean-Baptiste PREVOST pense que le plus simple aurait été de ne pas voter pour les conditions d'exonération telles qu'elles sont définies par les résolutions qui ont été votées ce matin. Par ailleurs, il fait remarquer que tous les membres du Conseil ont reçu une lettre fixant la stratégie de développement de Sciences Po dans un certain nombre de domaines pour l'année prochaine. Il aimerait revenir sur la question de la recherche dans une prochaine séance du Conseil. Au vu des débats nationaux, de la loi sur la recherche, des éléments qui ont été évoqués aujourd'hui et des choix qu'envisage Sciences Po en termes de développement, il serait bon que le Conseil puisse en débattre.

Richard DESCOINGS est d'accord.

Fin de l'enregistrement

La séance est levée à 10h 45.